

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2023
Délibération n°2023/094

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absentes : Mmes Dominique HAZUCKA, Elodie POZIN-ROUX (pouvoir à M. PESSOZ)

Convocation du : 07 décembre 2023 - Affichage du : 07 décembre 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 1

M. Serge GAUDET a été élu secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

14 DEC. 2023

RÉCÉPISSÉ

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE
VERROCHAS – demande de subvention à l'Agence de l'EAU**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023/010 du 31 janvier 2023 par laquelle le Conseil municipal a validé l'avant-projet des travaux de renouvellement de la conduite d'adduction de VERROCHAS et les demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil départemental de la SAVOIE.

Au vu des études réalisées à ce jour, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

L'estimation prévisionnelle de cette opération s'élève à 1 530 000 € HT :

- SPS 20 000 € HT
- Maîtrise d'œuvre 70 000 € HT
- Travaux 1 440 000 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté à l'exception de Monsieur Damien BLANC qui n'a pris part ni au débat ni vote,

MANDATE Monsieur le Maire pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de 612 000 € comme indiqué dans le plan de financement ci-joint ;

DEMANDE à l'Agence de l'Eau l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à cette opération.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2023/62/SPA du 02 février 2023 portant extension de compétence de la communauté de communes VAL VANOISE, ce dossier sera transféré à VAL VANOISE à compter du 1^{er} janvier 2024.

SUITE DÉLIBÉRATION N° 2023/094

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 14 DEC. 2023*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

MAIRIE DE MONTAGNY
81 rue du Clocher
Chef-lieu
73350 MONTAGNY

Tél. : 04.79.24.50.21

@ : mairie@montagny-tarentaise.com

RENOUVELLEMENT CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU VERROCHAS

Plan de financement

SPS	20 000 € HT
Maîtrise d'œuvre	70 000 € HT
Travaux	1 440 000 € HT

Total de l'opération en HT	1 530 000 € HT
-----------------------------------	-----------------------

DEMANDES DE SUBVENTION

Agence de l'Eau (40 %)	612 000 €
Etat	317 656 €
Autofinancement	600 344 €